



HAL
open science

Maîtriser son identité numérique en développant l'esprit critique des élèves pour lutter contre le cyberharcèlement et autres formes de violences en lignes

Laurine Basile

► To cite this version:

Laurine Basile. Maîtriser son identité numérique en développant l'esprit critique des élèves pour lutter contre le cyberharcèlement et autres formes de violences en lignes. Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04301844

HAL Id: dumas-04301844

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04301844>

Submitted on 23 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mention « métier de l'enseignement et de
l'éducation »

Parcours : professeur-documentaliste

**Maîtriser son identité numérique en développant l'esprit
critique des élèves pour lutter contre le cyberharcèlement
et autres formes de violences en lignes.**

Soutenu par Laurine BASILE

le 8 février 2023

Référente de mémoire :

Sophie Gebeil

Jury de soutenance :

Véronique Augé & Sophie Gebeil.

Charte relative à la lutte contre le plagiat de l'Université d'Aix Marseille

Approuvée par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l' Université d'Aix-Marseille en date du 4 octobre 2012,

Approuvée par le Conseil Scientifique de l'Université d'Aix-Marseille en date du 16 octobre 2012,

Approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille en date du 27 novembre 2012,

Préambule

Afin de garantir la qualité des diplômes délivrés à ses usagers, l'originalité des publications pédagogiques et scientifiques de ses personnels enseignants et/ou chercheurs, et faire respecter les droits de propriété intellectuelle des auteurs, l'Université d'Aix-Marseille est engagée dans la lutte contre le plagiat.

Les travaux réalisés par les usagers et par les personnels de l'Université doivent répondre à l'ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet.

Les travaux concernés par cette obligation sont notamment : les thèses, les mémoires, les articles, les supports de cours, sans que cette liste soit exhaustive.

Article 1

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou les idées originales d'un auteur, sans lui en reconnaître la paternité.

Tout plagiat, quel qu'en soit le support, constitue une faute.

Le plagiat constitue à la fois la violation la plus grave de l'éthique universitaire et un acte de contrefaçon. C'est un délit au sens de l'article L 335-2 du code de la propriété intellectuelle.

En outre, le fait de commettre un plagiat dans un document destiné à être publié constitue une circonstance aggravante.

Article 2

Les usagers et les personnels de l'Université ne doivent pas commettre de plagiat dans leurs travaux.

Article 3

Les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration ou à des fins didactiques sont admises sans nécessité de demander le consentement de l'auteur, uniquement dans le strict respect de l'exception de courte citation.

Dans ce cadre, les usagers et les personnels de l'Université s'engagent, lorsqu'ils reproduisent de courts extraits de tels travaux, à identifier clairement qu'il s'agit d'un emprunt, en apposant des guillemets, et en indiquant le nom de l'auteur et la source de l'extrait.

Article 4

L'Université d'Aix-Marseille est attachée au respect des droits de propriété intellectuelle et se réserve la possibilité de rechercher les tentatives de plagiat, notamment par l'utilisation d'un logiciel adapté.

Article 5

Les cas présumés de plagiat feront l'objet de poursuites engagées par l'Université devant les instances compétentes, et leurs auteurs seront passibles de sanctions disciplinaires.

Ces violations des droits de propriété intellectuelle pourront également donner lieu à des poursuites judiciaires.

Je, soussigné(e) BASILE Laurine certifie avoir pris connaissance de la charte relative à la lutte contre le plagiat et m'engage à la respecter.

Fait à : Aix-en-Provence

Le : 15/01/2023

Signature :

BASILE Laurine

Remerciements

Je remercie toutes les personnes qui par leur soutien, leurs conseils et leur participation ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire.

Je remercie Madame Gebeil, formatrice à l'INSPE, référente de mon mémoire, pour ses encouragements, son accompagnement, ses conseils et sa relecture qui m'as aidé à construire ma réflexion tout au long de l'année et à la retranscrire dans ce travail.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des formatrices de l'INSPE d'Aix-en-Provence, Madame Augé, Madame Fritsch Madame Gebeil, Madame Keller, Madame Soboleski et Madame Tafforin, pour leurs cours qui ont alimenté ma pratique et enrichi ma réflexions et cet écrit.

Je remercie également ma tutrice de stage, Caroline Ramero, pour m'avoir accueillie dans son CDI. Sa bienveillance et ses conseils avisés ont su faire progresser ma réflexion et m'apporter plus d'assurance pour l'avenir.

Enfin, je remercie mes camarades de promotion pour ces deux années intenses passées ensemble.

Table des matières

Introduction :.....	6
1- L'identité numérique : quelles compétences cherche-t-on à faire développer aux élèves ? 8	
1.1 – Qu'est-ce que l'identité numérique ?.....	8
1.1.1- Le concept d'identité.....	8
1.1.2 Historique et définition de l'identité numérique.....	9
1.1.3- Les traces d'activités et les données personnelles.....	13
1.2 Les compétences liées à l'identité numérique définies par l'école pour lutter contre des faits de cyberharcèlements.....	17
1.2 – Le cyberharcèlement, une forme de violence numérique.....	17
1.2.1 Historique et définition du cyberharcèlement.....	17
1.2.2 La lutte contre le cyberharcèlement : une question vive pour le ministère de l'éducation nationale.....	19
1.3 Des compétences numériques définies par l'école dans les textes réglementaires (socle commun, de l'EMI et des programmes disciplinaires.....)	21
1.3.1.- La pratique des professeurs documentalistes dans la formation d'élèves éclairés et responsables dans le cyberspace.....	21
1.3.2- Le numérique au centre des apprentissages.....	23
2- Enseigner l'identité numérique : projet avec des élèves de seconde en classe de sciences numériques et technologie.....	24
2.1 Contexte de l'établissement.....	24
2.2 Mise en application.....	25
2.2.3 Séance « réseaux sociaux.....	25
2.2.4 Séance « débat argumenté ».....	27
2.2.5 Une autre façon de développer ces compétences.....	29
3- Retour et analyse sur ce projet.....	32
3.1- Analyse des séances & des pratiques des élèves.....	32
3.2 Évaluation des élèves.....	38
Conclusion.....	39
Bibliographie.....	42
Annexes.....	46
Quatrième de couverture.....	60

Introduction :

Avec l'avènement d'Internet et des réseaux sociaux, l'identité numérique touche aujourd'hui chacun d'entre nous, quotidiennement, aussi bien dans notre sphère personnelle que professionnelle. Si l'identité numérique se définit comme l'ensemble des traces laissées par les internautes sur des sites sociaux, elle est aussi l'image que nous laissons de nous sur Internet. Cette dernière se construit à partir de nos informations que nous avons volontairement ou non partagées. Ces différents sites sociaux se définissent comme des lieux d'interactions sociales qui mettent en scène des « relations interhumaines verbales ou non-verbales¹ ». Parmi les différentes interactions, on distingue les interactions positives, les interactions ambivalentes et enfin les interactions négatives comme l'apparition de conflits, d'insultes ou encore de discriminations.

Le cyberharcèlement (interaction négative) est une notion récente qui n'existait pas il y a une trentaine d'années. Aujourd'hui, cette notion fait partie du vocabulaire et est largement utilisée pour faire référence « au harcèlement pratiqué par voie électronique »². Ces nouveaux outils de communication démultiplient les opportunités de communication et d'accès à l'information. Les jeunes sont particulièrement concernés, car ce sont les plus connectés (97 % aux USA, 90 % en France) (Boyd, 2016). Les réseaux deviennent alors un nouvel espace de socialisation où les jeunes s'adonnent la plupart du temps à des activités inoffensives. Malheureusement, ces nouveaux outils électroniques présentent également des risques, les cas de victimisation ne sont pas rares et certains prennent notamment la forme de cyberharcèlement. A ce jour, la prévention et la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement sont les priorités du ministère.

« La lutte contre le harcèlement est une priorité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Priorité car le harcèlement va à l'encontre des valeurs défendues par l'école : le respect de chacun, l'acceptation des différences,

1 D'après le dictionnaire La Toupie.

2 D'après le dictionnaire Le Robert.

l'apprentissage de la citoyenneté. La loi du plus fort ne peut pas régir les rapports entre élèves.³»

Puisque la technologie progresse à une vitesse vertigineuse, les outils de communications sont susceptibles de se multiplier. Le défi des années à venir en tant que professeur documentaliste, serait alors d'éduquer et d'enseigner aux élèves la technologie et principalement les outils de communication qui seraient potentiellement dangereux, grâce à une formation des jeunes notamment par l'Éducation aux Médias et à l'Information. Cette formation leur permettrait de gérer les risques relatifs à l'usage de la technologie dans le cyberspace pour bénéficier pleinement des opportunités que ces outils ont à offrir. L'objectif dans cette étude est donc de montrer en quoi les compétences liées à l'identité numérique peuvent désamorcer des faits de cyberharcèlement.

Le choix d'orienter mon mémoire vers cette thématique est dû dans un premier temps à une grande fascination pour l'ouvrage de Bérengère Stassin qui s'intitule *(cyber)harcèlement : sortir de la violence à l'école et sur les réseaux* paru en 2019. Premier ouvrage lu lors de mon master 1 de professeure documentaliste, il a su éveiller ma curiosité et me donner le goût du métier. S'en est suivi l'envie de mieux comprendre mon public et notamment l'usage qu'ils font du numérique. Pour cela, mes stages au collège Château Double à Aix-en-Provence et au lycée Jean Cocteau à Miramas m'ont permis d'observer combien la lutte contre le harcèlement était profondément ancré dans le quotidien de ces établissements. Un mémoire sur cette thématique m'est donc apparu comme évident et extrêmement en lien avec les missions actuelles du professeur documentaliste.

Je tacherai donc de m'interroger, dans ce mémoire, sur la manière dont le professeur documentaliste peut mettre en place des activités, comme des séances pédagogiques ou encore des séances débats, qui permettent aux élèves de mieux comprendre et maîtriser leur identité numérique dans le but de prévenir des faits de cyberharcèlement. En parallèle, ces activités visent à développer l'esprit critique des élèves face aux médias et à l'information avec comme objectif que tous les élèves deviennent des cybercitoyens responsables & éclairés. A ce titre, je reviendrai dans

³ D'après le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse rubrique « non au harcèlement »
<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/lutte-contre-le-harcèlement-l-ecole-289530>

une première partie plus théorique sur les notions « d'identité numérique » et de « cyberharcèlement », afin de montrer leur évolution au fil du temps. Ensuite, je m'appliquerai à expliquer les moyens pédagogiques et éducatifs retenus sur le terrain pour parvenir à développer ces compétences citoyennes et numériques chez les élèves. Enfin, j'expliciterai les résultats dans une troisième et dernière partie.

1- L'identité numérique : quelles compétences cherche-t-on à faire développer aux élèves ?

1.1 – Qu'est-ce que l'identité numérique ?

1.1.1- Le concept d'identité

Avant les années 1970 – 1980, le terme « identité » était employé par les auteurs au sens d'identité en nombre (unicité). La terminologie « identité numérique » n'est encore employée dans aucun autre contexte. Cependant au 18^e siècle et sous l'influence de la philosophie, la notion d'identité va trouver un prolongement, en s'inscrivant dans l'idée de conscientisation de l'identité individuelle.

Le Littré, dictionnaire ancien, paru à la fin du XIX^e siècle mentionne ainsi : « Conscience qu'une personne a d'elle-même. » [...] « Identité personnelle, persistance de la conscience de soi qu'a un individu ».

Au cours du 19^e siècle, trois grands axes sont recensés : l'identité collective, l'identité sociale et enfin l'identité personnelle. Les auteurs du dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication partagent cette même approche et mentionnent que :

« L'identité est à la fois un concept qui s'est développé au sein de certaines disciplines des sciences humaines [...] et un terme de la langue courante ayant des acceptions diverses selon les écrits et discours où il est employé ».

William JAMES, psychologue et philosophe américain, est l'un des premiers auteurs à parler de l'importance d'étudier le Soi et son développement. Il s'est notamment interrogé sur la notion de « conscience de soi » et sur l'ensemble des représentations de soi d'une personne dans son ouvrage qui s'intitule *The principles of Psychology* écrit en 1890. William James a alors proposé que le soi comme contenu, puisse se diviser en trois grandes catégories.

- le soi matériel (éléments tangibles comme le corps)
- le soi spirituel (dimension psychique)
- le soi social (représentations par les pairs)

1.1.2 Historique et définition de l'identité numérique

Le terme numérique quant à lui est entré dans le langage usuel en même temps que l'appropriation des outils numériques. Jusqu'au milieu des années 1990, l'identité numérique est avant tout une question « d'identifiants numériques », un terme faisait principalement référence à la sécurisation des données notamment pour les entreprises et les administrations. L'écho sociétal autour des questions de l'identité numérique est alors quasi inexistant.

Néanmoins, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, les problématiques autour de la « vie privée » commencent à apparaître. En 2003, on assiste au lancement des grands réseaux sociaux, comme MySpace. Par la même occasion, le moteur de recherche Google est devenu l'outil incontournable et le premier « miroir identitaire grand public en dépassant le cap des trois milliards de pages indexées fin 2002 ». Enfin, dès 2005, les premières traces sociétales de la problématique de l'identité numérique apparaissent, deux ans seulement après le lancement des réseaux sociaux, au moment où les usages se sont massifiés et banalisés

En 2006, Frédéric Cavazza, consultant en médias sociaux, réalise la cartographie ci-dessous. Selon lui, l'identité numérique est composée de nombreuses informations regroupées en facettes.



Cartographie des différentes facettes de l'identité numérique. (2006)

En utilisant tous ces services et ces outils, l'individu alimente son identité numérique. Frédéric Cavazza, explique sur son blog :

« les contenus générés par les utilisateurs prennent une place toujours plus importante dans notre consommation quotidienne d'Internet. Tous ces contenus laissent des traces sur les sites qui les hébergent et dans les index des moteurs de recherche, ils sont également systématiquement rattachés à un auteur. »

L'identité numérique peut ainsi se définir comme l'ensemble des traces numériques qu'une personne ou qu'une collectivité laisse ou non volontairement sur Internet. Ces informations laissées lors des navigations, sont collectées par les

moteurs de recherche, comme Google ou Bing, et sont rendues public. Une identité numérique est ainsi généralement constituée d'un pseudo, d'un nom, d'images, de vidéos, d'adresses IP, des favoris et des commentaires.

Cette identité qui se construit sur internet a donc une influence sur la façon dont les autres internautes perçoivent une personne, on parle alors de e-réputation. D'ailleurs, cela s'accorde avec les propos de Milad Doueïhi, historien des religions et titulaire de la Chaire d'humanisme numérique à l'université de Paris-Sorbonne, et auteur du livre *Pour un humanisme numérique* écrit en 2011, dans lequel il définit l'identité numérique comme une « Représentation numérique d'un utilisateur individuel dans un environnement réseau »

L'identité numérique est donc aussi l'image que nous renvoyons sur internet. C'est une image virtuelle qui se crée par le biais de publications sur un blog ou encore par le biais des réseaux sociaux, comme Instagram ou Twitter. Grâce aux sites web, nous construisons notre identité ce qui nous permet d'être présent en ligne et de communiquer, partager...

Malheureusement, il arrive que parfois, ces informations circulent aussi à l'insu de leur utilisateur ce qui engendre une influence néfaste sur l'intégrité de la personne.

Fanny Georges est maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication. Elle écrit en 2008 l'article « L'identité numérique dans le web 2.0 ». Ici, elle définit « l'hexis numérique » comme « une sculpture agissante de soi dans le monde virtuel » qu'elle décompose en 3 dimensions

- L'identité déclarative. Elle est renseignée directement par l'utilisateur. Ce type d'identité numérique correspond aux diverses informations données par l'internaute. Ces informations peuvent varier, mais de façon générale, c'est une description de la personne par elle-même. Cette description peut être réaliste dans les sites de communication, comme les sites de rencontres (Tinder) et plus fictionnelle dans les jeux vidéo. Les informations de

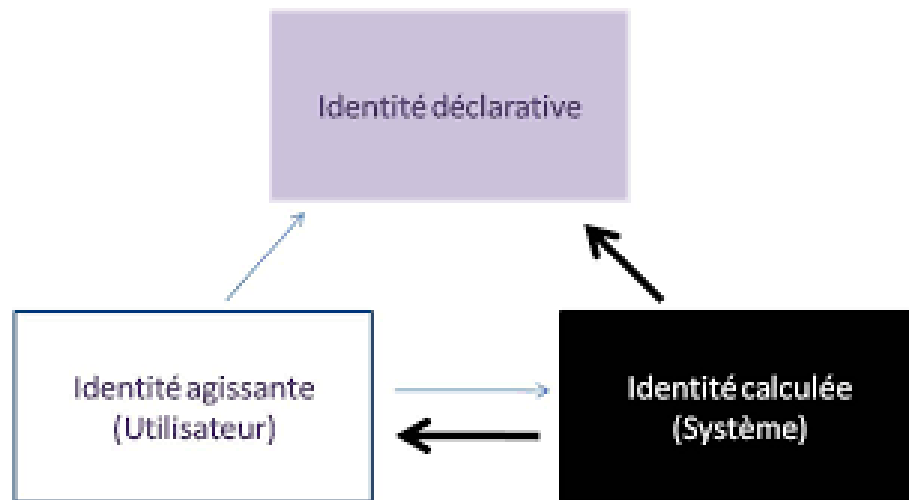
l'internaute peuvent être vraies ou fausses, tout dépend de l'intention de les communiquer. Plus l'identité déclarative est forte et détaillée, plus la représentation singularise la personne. L'identité déclarative se pose comme le centre de l'identité, autour duquel s'incorporent l'identité agissante et l'identité calculée.

- L'identité agissante. Elle est renseignée indirectement par ses activités. Cette dernière est déterminée par les différentes actions menées sur le web par l'utilisateur car les traces de l'utilisateur sur le web sont visibles. Alors, il est possible d'observer ses attitudes et ses habitudes à partir de son compte personnel. Certaines données sont ainsi récoltées comme par exemple les différents mots de passe enregistrés ou encore les codes de cartes bancaires. Il est nécessaire de rester prudent face à cette situation car ces informations sont précieuses pour les entreprises, qui « utilisent des données de masse en tant que statistiques très instructives au niveau commercial ».

L'identité agissante alimentent conjointement la structure déclarative et la structure calculée.

- L'identité calculée. Elle résulte des analyses menées à propos de l'identité agissante. « A la différence de l'identité déclarative, l'identité calculée n'est pas renseignée par l'utilisateur; à la différence de l'identité agissante, elle n'est pas le produit immédiat de son activité ».

Certaines variables sont qualitatives et nous renseigne par exemple sur la présence de l'utilisateur : « l'utilisateur est connecté » « disponible ». D'autres quantitatives : « nombre d'amis » ou encore « domaine d'études ».



L'identité déclarative, qui est le point dirigeant de l'identité dans le web 1.0, n'est plus un critère prépondérant dans le web 2.0. En effet, le web 2.0 semble plutôt vouloir valoriser l'activité et la quantité. Selon Fanny Georges, cette situation pousse l'utilisateur à nourrir continuellement la structure identitaire qui le définit pour exister dans sa communauté. Ainsi, en « déployant l'identité agissante et l'identité chiffrée, le web 2,0 actionne les comportements compulsifs. » (2008, p. 4)

1.1.3- Les traces d'activités et les données personnelles

La question de l'identité numérique est désormais un enjeu central, sur les plans économiques, techniques, juridiques mais également sociétaux. Louise Merzeau est médiologue et photographe française, spécialiste en sciences de l'information et de la communication. Elle écrit en 2009 un article qui s'intitule « Présence numérique : les médiations de l'identité » paru dans la revue annuelle « Les Enjeux de l'information et de la communication ». Selon elle : « la personne est devenue une ressource, un agent de pertinence et un opérateur de liens entre les informations. » (2009, p.1). C'est d'ailleurs ce qui est observable dans l'infographie ci-dessous réalisée par Le Monde en 2006. On y retrouve toutes les activités quotidiennes comme payer, aller chez le médecin ou encore faire ses courses. Ces

différentes activités réalisées dans la journée, laissent en réalité des traces sur notre façon de consommer et plus généralement sur notre façon de vivre : utilisation des transports ; localisation, achats...



Une journée de traces numériques dans la vie d'un citoyen ordinaire : Le Monde, 10 avril 2006

Louise Merzeau affirme alors : « la traçabilité informationnelle ne se réduit ni à l'expression, ni à la projection du sujet. Les traces s'enregistrent automatiquement, sans qu'on les ait toujours élaborées sous la forme d'une image ou d'un message » (2009, p.8)

Alors désormais, non seulement on ne peut pas ne pas communiquer, mais surtout on ne peut pas ne pas laisser de traces.

On peut dès lors distinguer trois types de traces : volontaires, involontaires et héritées (ou subies). Les traces volontaires sont relatives à ce que l'on poste sur les

réseaux sociaux (like⁴, opinions...). Les traces involontaires sont les traces que l'on ne peut pas contrôler (géolocalisation, adresse IP⁵, cookies⁶, historique de navigation...). Enfin, les traces héritées (ou subies) représentent ce que les autres disent de soi (tags, commentaires, vidéos, photos...). L'utilisateur est alors entièrement ou partiellement responsable des contenus le concernant. La collecte de traces permet aux moteurs de recherche et aux réseaux sociaux de définir des profils d'utilisateurs très précis selon leurs habitudes de consommation et leurs comportements sur la Toile.

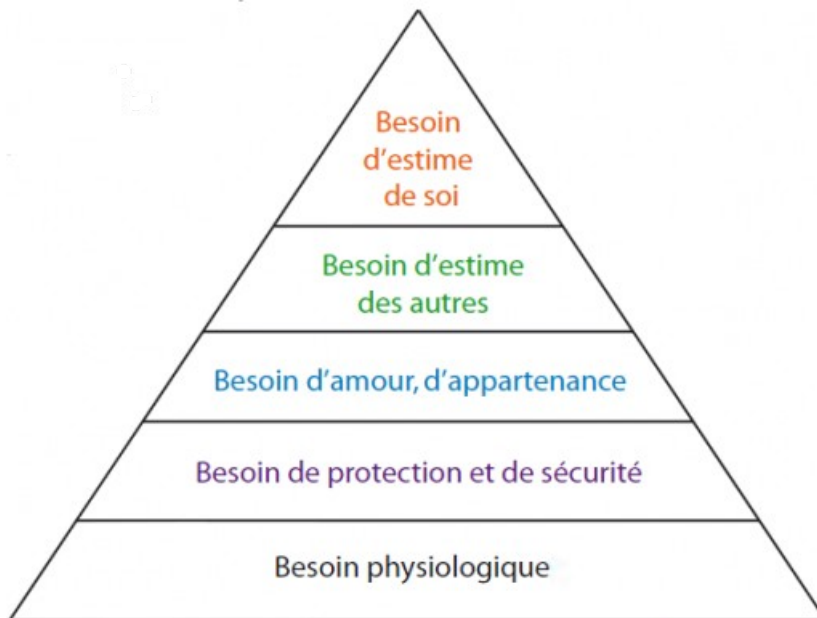
Du côté des usagers, la pyramide des besoins, visible ci-dessous, définie par le psychologue Abraham Maslow, permet de rendre compte du parcours d'une construction identitaire type. D'après Oliver Ertzcheid, chercheur français en SIC, qui enseigne en tant que maître de conférences à l'université de Nantes et à l'Institut universitaire de technologie de La Roche-sur-Yon, cette construction peut être transposée au numérique.

Il remarque alors que le besoin de « sécurité » qui peut par exemple s'apparenter au choix d'un identifiant. Il y a ensuite le besoin d'amour et d'appartenance. Ici, cela peut s'illustrer par les sites communautaires comme Tinder ou encore Meetic. Puis, c'est le besoins « d'estime des autres » par lequel va se construire la réputation numérique. Enfin, le dernier besoin est « l'estime de soi » qui s'associe à toutes les stratégies identitaires mises en place sur le Web.

4 Un like est le fait d'aimer un contenu ou une page, en particulier sur Facebook. » (Source : Dico du Web)

5 «Une adresse IP est un numéro d'identification unique attribué de façon ponctuelle ou permanente à tout ordinateur connecté à Internet. Chaque appareil connecté a sa propre adresse privée ou publique, ce qui lui permet d'échanger des informations avec un autre ordinateur. » (Source : Dico du Web)

6 « Un cookie est un petit fichier texte déposé sur l'appareil d'un internaute lorsqu'il navigue sur un site. [...] Un cookie sert donc à identifier le visiteur, à retenir ses préférences et à en savoir plus sur la manière dont il navigue sur un site. C'est un élément très utile pour les boutiques en ligne et, plus généralement, pour analyser le comportement des visiteurs et clients. » (Source : Dico du Web)



Pyramide des besoins réalisée en 1940

L'identité numérique est devenue, avec l'accélération de l'utilisation des réseaux sociaux par nos élèves et la prolifération des données personnelles sur le Web un thème de formation essentiel en information - documentation pour les aider à contrôler leur e-réputation, maîtriser leur image publique et la gestion des traces laissées sur le net. Voici d'ailleurs un ce que le Ministère de l'Éducation nationale stipule en matière de numérique à l'école :

« Les enjeux de la maîtrise du numérique et des technologies doivent être perçus et compris par les élèves et futurs citoyens. Il est indispensable de les accompagner vers une véritable maîtrise des concepts leur permettant d'être des utilisateurs avisés des outils, services et ressources dans une société de l'information et de la communication en rapide évolution. »

1.2 Les compétences liées à l'identité numérique définies par l'école pour lutter contre des faits de cyberharcèlements.

1.2 – Le cyberharcèlement, une forme de violence numérique.

1.2.1 Historique et définition du cyberharcèlement.

La formulation des connaissances à acquérir reste attachée aux questions de sécurité, de protection, de distinction entre vie publique et vie privée. D'ailleurs, Karine Thonnard, enseignante dans le secteur privé, rappelle la portée des médias sociaux et de la réputation virtuelle. « Caché derrière un écran, il est plus facile de parler avec ; comme bouclier un avatar ou un pseudo; il est plus facile de mentir sur notre vraie identité; la gêne s'envole et les langues se délient. L'intimité est fausse, mais les personnes et les émotions sont réelles. »

Voici une belle façon d'amorcer la discussion sur l'identité virtuelle avec les élèves, mais aussi sur le cyberharcèlement. Les premiers travaux de recherches sur le cyberharcèlement entre jeunes ont été initiés en Amérique du Nord avec les travaux de Michelle Ybarra & Kimberly Mitchell, deux chercheuses qui ont travaillé ensemble en 2004 dans le domaine de la victimisation sur Internet notamment sur la cyberintimidation par les pairs, sur le cyberharcèlement et enfin sur la sollicitation sexuelle non désirée. En Europe, et plus précisément en Angleterre, ce n'est qu'en 2008 que le professeur Peter K Smith s'intéressa au phénomène. Professeur de psychologie au Goldsmiths College de l'Université de Londres, ses travaux de recherche s'articulent autour du développement social des enfants. Peter K Smith reprendra les travaux de Olweus, un psychologue suédo-norvégien qui a étudié le harcèlement scolaire dans les années 1999. Olweus avait notamment proposé en 1981 en Norvège de faire voter une loi contre le "school-bullying" qui signifie en français « harcèlement scolaire ». Ce n'est qu'en Suède, 13 ans plus tard qu'une disposition est ratifiée par le parlement. Il met alors en œuvre un programme de prévention afin de diminuer les phénomènes de harcèlement.

Ensemble, ils définissent le cyberharcèlement comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communications électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule » La définition du cyberharcèlement manque alors de clarté conceptuelle et le terme est souvent utilisé de façon générique sans faire vraiment de différences entre toutes les violences en ligne. Fort heureusement, le terme cyberharcèlement s'est petit à petit éclairci. On diffère ce dernier du terme cyberviolence par la caractéristique de fréquence et de durée. On parle alors de cyberharcèlement lorsque ces violences ont lieu au moins une fois par semaine sur un ou plusieurs mois.

Par la suite, certaines études menées en 2009 se sont attachées à comprendre quelles étaient les raisons qui motivaient les comportements agressifs. Le cyberharcèlement montrent de façon unanime que l'une des principales raisons était la rupture d'amitiés ou encore de relations amoureuses . Danah Boyd, spécialiste de la technologie et des médias sociaux et autrice de l'ouvrage intitulé *C'est compliqué : les vies numériques des adolescents*, sortie en 2016, a montré que la diffusion de « rumeurs ou de contenus compromettants pouvait être motivée par un souhait d'attirer l'attention sur soi, de faire rire les autres en se moquant d'autrui et de gagner un statut social, une popularité. »

Malheureusement, l'école est impliquée dans le processus de cyberharcèlement : les élèves victimes à répétition déclarent une représentation plus négative de leur expérience scolaire. De plus, un tiers des actes de cyberharcèlement sont exécutés par un ou des élèves d'un même établissement à destination d'un élève faisant lui-même parti de cet établissement. On parle alors d'une « violence de proximité » qui se présente aussi bien en ligne, que hors ligne et qui vient influencer le climat scolaire. Comme j'ai pu le voir au premier et troisième semestre de mon master en choisissant d'étudier les compétences sociales et émotionnelles des élèves, le cyberharcèlement peut avoir des conséquences désastreuses à long terme sur le

développement socio-émotionnel des victimes. Malheureusement, certains suicides ou autres comportements autodestructeurs en témoignent.

1.2.2 La lutte contre le cyberharcèlement : une question vive pour le ministère de l'éducation nationale.

D'après le ministère de l'Éducation Nationale, le cyberharcèlement est défini comme "un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communications électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule".

Il peut prendre plusieurs formes telles que :

- les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- la propagation de rumeurs
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe
- la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture
- le sexting⁷

Les outils numériques ne laissant plus de répit aux victimes en s'initiant à l'intérieur des maisons, les victimes se retrouvent malheureusement dans un état d'insécurité permanent, les contenus circulants de façon instantanée et en continu. Le ministère de l'Éducation Nationale estime qu'en France, environ « 40% des élèves disent avoir été victimes d'une agression ou méchanceté en ligne. Le moyen le plus fréquemment cité reste les SMS pour un élève sur cinq (20,3%), suivi d'appels téléphoniques méchants, humiliants, désagréables (13,9%), de l'usurpation d'identité

7 Sexting : « contraction de "sex" et "texting". On peut le définir comme Des images produites par les jeunes (17 ans et moins) qui représentent d'autres jeunes et qui pourraient être utilisées dans le cadre de la pornographie infantile ». D'après le MEN

(12,1%), de l'exclusion d'un groupe social en ligne (11,6%), de problèmes sur un tchat».

L'objectif de l'école n'est pas de moraliser ou diaboliser les pratiques liées à l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux. D'ailleurs, d'après Anne Cordier, enseignante-chercheuse en SIC et spécialiste des usages et pratiques numériques des jeunes, les réseaux sociaux sont des lieux de sociabilité, de reconnaissance mutuelle nécessaires dans la construction identitaire de l'élève. Rappelons d'ailleurs que le cyberharcèlement n'est pas un problème directement lié aux nouvelles technologies mais bel et bien à un problème de comportements. D'où l'importance de mettre l'accent sur l'éducation et la formation à la vie sociale dans le cyberespace et de sensibiliser les adolescents et jeunes adultes à la protection de leur identité numérique.

Pour Catherine Blaya, professeure en sciences de l'éducation, le cyberharcèlement a des conséquences négatives au niveau des individus, mais également sur la communauté scolaire : « Prévenir la cyberviolence, c'est aussi prévenir le décrochage scolaire ».

« L'éducation à l'empathie, aux risques que les jeunes sont susceptibles de prendre sur Internet, la sensibilisation aux conséquences de certains actes sont sûrement plus efficaces que l'interdiction et la répression ».

Enfin, l'une des premières préconisations du Sénat consiste à faire de la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, la grande cause nationale de la rentrée 2022/2023.

Caractérisé par « la stigmatisation de la différence et trop souvent la diffusion de préjugés sexistes, sexuels ou raciaux », le harcèlement dans sa version cyber, crée « un continuum entre l'école et la sphère privée qui amplifie l'aspect de meute et ne laisse plus aucun répit à la victime », constate les sénateurs. La mission émet une série de préconisations afin de développer la prévention, comme une meilleure sensibilisation des élèves et des enseignants. Sur cette même lancée, le 11 mai

2022, la Commission européenne a adopté une « nouvelle stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants, afin d'améliorer les services numériques adaptés à leur âge et de garantir la protection, l'autonomisation et le respect en ligne de tous les enfants. »

La stratégie, en continuité avec celle établie en 2012, vise à assurer aux enfants des « expériences numériques sûres en les protégeant contre les contenus, les comportements et les risques en ligne qui sont préjudiciables et illicites, et en améliorant leur bien-être grâce à un environnement numérique sûr et adapté à l'âge. » Pour cela, une norme européenne sur la vérification de l'âge en ligne sera exigée d'ici 2024. Elle étudiera aussi comment « le futur portefeuille européen d'identité numérique pourrait être utilisé pour vérifier l'âge, comment contribuer au signalement rapide des contenus illicites et préjudiciables et comment garantir, d'ici à 2023, la mise en place d'un numéro harmonisé unique afin de fournir une aide aux victimes de cyberharcèlement. »

L'union européenne ainsi que le ministère de l'éducation nationale semble s'être emparés des questions autour des outils numériques et du cyberharcèlement avec d'intéressantes possibilités d'actions. Les années à venir seront donc déterminantes et témoigneront de l'efficacité des actions mises en place.

1.3 Des compétences numériques définies par l'école dans les textes réglementaires (socle commun, de l'EMI et des programmes disciplinaires...)

1.3.1.- La pratique des professeurs documentalistes dans la formation d'élèves éclairés et responsables dans le cyberespace.

C'est donc au corps enseignant et plus particulièrement aux professeurs documentalistes que revient la lourde tâche de former des acteurs et des citoyens responsables, qui non seulement savent mais surtout savent faire. Cette éducation

doit impliquer l'ensemble de la communauté éducative et doit être mise en place en multipliant la pédagogie de projets.

Il n'est pas rare que les traces qu'on laisse sur Internet de façon involontaire, peuvent être aussi volontairement dévoilées. Une de nos missions en tant que professeur documentaliste est donc de donner à tous nos élèves les éléments afin qu'ils ne se retrouvent pas démunis face à ces dérives. D'ailleurs, la notion d'identité numérique n'est pas nouvelle dans le champ du questionnement mené par les professeurs documentalistes sur les savoirs à faire acquérir aux élèves. Ces derniers doivent mettre en œuvre toutes leurs compétences pour in-former, et faire acquérir aux élèves des savoirs tout en développant leur esprit critique afin que chacun puisse réfléchir sur le bien fondé des informations personnelles qu'ils laissent sur le web.

Il est par ailleurs stipulé sur *Eduscol*, le site Web officiel français d'information et d'accompagnement des professionnels de l'éducation, que le professeur documentaliste doit être impliqué dans « la construction de la culture numérique des élèves en prenant en compte ses missions, les sciences de l'information et de la communication (SIC), l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) et le Cadre de référence des compétences numériques (CRCN) ».

De plus, d'après le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, le programme de Sciences numériques et technologie de seconde générale et technologique évoque l'importance de faire acquérir aux élèves des connaissances et des compétences face aux principaux concepts des sciences numériques, et de comprendre les enjeux qui en découlent. « Cet enseignement s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement d'algorithmique, d'informatique et de programmation dispensé au collège en mathématiques et en technologie. Il s'appuie sur la maîtrise des compétences numériques des élèves qui font l'objet d'une certification en fin de cycle 4 et en fin de cycle terminal. »

D'après le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) le programme de SNT à vocation à multiplier les occasions de mise en activité des

élèves, sous des formes variées : exposés, mini-projets, toute en développant des compétences transversales : autonomie, développer une argumentation dans le cadre d'un débat...

Le programme de SNT permet aux élèves d'approfondir certains thèmes du programme comme « internet ; le Web ; les réseaux sociaux ; les données structurées et leur traitement ; localisation, cartographie et mobilité ; informatique embarquée et objets connectés ; la photographie numérique ».

Le thème « les réseaux sociaux » est intéressant dans le cas de notre étude car il implique à la fois l'identité numérique mais aussi la notion de cyberharcèlement. En effet, les réseaux sociaux peuvent être le support d'une cyberviolence, par le biais de photographies partagées sans consentement ou impossibles à retirer, par la diffusion de fausses nouvelles, de dénonciations ou de calomnies. Toutefois, des pratiques, des outils et des services permettent de se protéger, lutter et dénoncer de tels agissements.

Sensibiliser les élèves dans le cadre de l'Éducation aux Médias et à l'Information, est donc très important. Les élèves doivent être capables de se protéger et d'adopter une conduite appropriée dans le cadre d'usages scolaires pour se préparer au monde professionnel.

1.3.2- Le numérique au centre des apprentissages.

L'école se doit ainsi d'éduquer et de former aux usages du numérique chaque élève en donnant le plus possible du sens à cet apprentissage. D'ailleurs, le numérique est présent dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture de 2016. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne « les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire ».

Le socle commun se décompose en 5 domaines de formation. Le numérique intervient particulièrement dans le domaine 2 qui s'intitule « Méthodes et outils pour apprendre. » Voici ce qui est stipulé :

- « L'élève sait que la classe, l'école, l'établissement sont des lieux de collaboration, d'entraide et de mutualisation des savoirs. Il aide celui qui ne sait pas comme il apprend des autres. L'utilisation des outils numériques contribue à ces modalités d'organisation, d'échange et de collaboration ».
- « L'élève apprend à utiliser avec discernement les outils numériques de communication et d'information qu'il côtoie au quotidien, en respectant les règles sociales de leur usage et toutes leurs potentialités pour apprendre et travailler. Il accède à un usage sûr, légal et éthique pour produire, recevoir et diffuser de l'information. Il développe une culture numérique ».
- « L'élève utilise les espaces collaboratifs et apprend à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres. Il comprend la différence entre sphères publique et privée. Il sait ce qu'est une identité numérique et est attentif aux traces qu'il laisse ».

2- Enseigner l'identité numérique : projet avec des élèves de seconde en classe de sciences numériques et technologie.

2.1 Contexte de l'établissement

Afin de répondre à la problématique de ce mémoire, j'ai choisi de réaliser différentes actions pédagogiques lors de mon Stage d'Observation et de Pratiques Accompagnées. En effet, lors de ma deuxième année de master parcours professeur documentaliste, j'ai eu la chance d'être mise en stage au sein d'un lycée général et technologique. Mon intervention prend place au Lycée Jean Cocteau situé à

Miramas. Ce dernier est un lycée qui comptabilise cette année 830 élèves de la seconde à la terminale. La Conseillère Principale d'Éducation (CPE) en poste dans cet établissement, met tout en œuvre pour que le lycée soit un lieu d'inclusion sociale. Un des axes du projet d'établissement est d'ailleurs de reconnaître et de favoriser l'expérience collective afin que chacun trouve sa place à l'école et dans la société en renforçant le lien social et la solidarité entre élèves. C'est pourquoi la journée de lutte contre le harcèlement qui a eu lieu le 10 novembre 2022, était une journée particulièrement importante dans l'établissement. J'ai moi-même mis en place des projets et réalisé des séquences pédagogiques

2.2 Mise en application

2.2.3 Séance « réseaux sociaux »

Pour mener à bien mon projet, je me suis rapprochée d'un professeur de Sciences Numériques et Technologies (SNT) que nous appellerons Monsieur G. J'ai choisi les SNT, car le chapitre réseaux sociaux du programme m'as semblé particulièrement en lien avec mon projet. Monsieur G m'a confié vouloir commencer ce chapitre la semaine suivante, j'ai donc saisi cette opportunité. Nous avons convenu que l'on co-animerait cette séance⁸ d'une heure que nous avons élaborée. Pour ce faire, nous sommes partis du postulat que les élèves sont sans doute très équipés en matière d'outils technologiques, pour autant, ont-ils nécessairement un contrôle sur leurs activités en ligne et plus particulièrement sur leur identité numérique ?

Cette séance en classe entière et d'une durée de 55 minutes, doit permettre aux élèves de comprendre comment ils peuvent trouver des informations sur des personnalités, mais aussi sur eux et leurs camarades en analysant les contenus publiés sur Google, Instagram, TikTok, tout en comprenant que ces données ne sont pas forcément publiées par la personne en question. Cela fait donc apparaître le

8 Voir Annexes 1 & 2

soucis des traces que les élèves peuvent laisser d'eux en ligne et notamment sur les réseaux sociaux.

La troisième partie de la séance interroge les paramétrages de confidentialité et de sécurité sur les réseaux sociaux. Elle pose également la question de la publication en ligne. Toutes ces compétences s'appuient sur des compétences info-documentaires définies par le cadre de référence des compétences numériques (CRCN). Ce dernier définit les compétences numériques et leurs niveaux de maîtrise progressive au long de la scolarité. Nous nous sommes en particulier appuyés sur la compétence 4 : « *Protéger les données personnelles et la vie privée : Maîtriser ses traces et gérer les données personnelles pour protéger sa vie privée et celle des autres, et adopter une pratique éclairée (avec le paramétrage des paramètres de confidentialité, la surveillance régulière de ses traces...).* »

- Connaître les règles attachées à la protection des données personnelles ; connaître le concept de "traces" de navigation ; Savoir que les traces peuvent être vues, collectées ou analysées par d'autres personnes.
- Être attentif aux traces personnelles laissées lors de l'utilisation de services en ligne.
- Sécuriser sa navigation en ligne ; mettre en œuvre des stratégies de protection de sa vie privée et de ses données personnelles.

Cette séance avait donc aussi pour but de proposer une première réflexion sur l'identité numérique afin de prévenir des faits négatifs tels que le cyberharcèlement. En les faisant travailler sur les réseaux sociaux, et notamment sur ceux qu'ils utilisent au quotidien, l'objectif était de les toucher davantage afin qu'ils prennent conscience qu'ils ne sont pas épargnés. En effet, la plupart des élèves pensent que derrière leurs écrans, ils deviennent quelqu'un d'autre et qu'ils ne risquent rien. Comme le dit Cory Doctorow, auteur de science-fiction canado-britannique. : "les données personnelles sont comme des déchets nucléaires. On devrait traiter les données personnelles avec la même attention et le même respect que le plutonium : elles sont dangereuses, durables et une fois qu'elles ont fui, il n'y a pas moyen d'en obtenir le

remboursement”. Cette séance permet ainsi de mettre en garde les élèves à ce propos en leur enseignant qu’il est préférable d’éviter de mettre en ligne des vidéos de soirées entre amis bien arrosées, des photos suggestives qui pourraient ternir leur image, de tenir des propos injurieux et/ou diffamatoires qui pourraient leur causer des problèmes. Toutefois, cette séance n’avait pas pour but de diaboliser ou de contrôler leurs pratiques numériques, mais plutôt à les accompagner dans la construction de leur identité numérique.

Lors de la rédaction de cette séance, nous avons la volonté d’articuler cette dernière entre mise en activité et échanges oraux qui permettent de mettre en commun les informations trouvées, de les comparer et de poser une réflexion commune. De plus, les activités pédagogiques guident les élèves et leur donnent l’occasion de traiter, d’intégrer et de comprendre le contenu. Nous avons également fait le choix d’utiliser le support vidéo. Comme nous ne disposions que d’une seule séance pour expliquer et détailler certaines notions, le support vidéo nous est apparu comme un véritable outil à la fois synthétique et assez riche en informations. L’utilisation alternée entre la fiche élève et la vidéo nous a semblé faciliter le réinvestissement du vocabulaire. De plus, un travail de questionnement a été réalisé avant et après la diffusion: avant pour fixer l’attention sur un objectif précis, après, pour faire émerger des thèmes, des idées importantes, mais aussi pour s’assurer de la bonne compréhension du contenu de la vidéo et extraire les points importants qu’il faut retenir.

2.2.4 Séance « débat argumenté »

Le jeudi 10 novembre, tout le lycée s’est mobilisé pour lutter contre le harcèlement. Cette journée nationale, a pour but de sensibiliser chaque année les élèves du lycée et particulièrement les élèves de seconde grâce à différentes interventions. Dans ce cadre, j’ai assisté à plusieurs réunions, avant les vacances de la Toussaint, pilotées par la Conseillère Principale d’Education ainsi que par chaque professeur de disciplines ayant une ou plusieurs classes de seconde. Ces réunions m’ont permis

d'avoir un aperçu des différents ateliers qui allaient être proposés et d'échanger avec les autres professeurs afin d'une part de compléter ma réflexion et d'autre part, de m'enrichir de leurs actions pédagogiques. Avec Monsieur G, nous avons proposé l'idée d'un débat argumenté autour de différentes situations, certaines plus délicates que d'autres, qui ont lieu dans le cyberespace. Le débat se pose ici comme un véritable outil et support d'enseignement. Ensemble, nous avons donc opté pour un atelier débat argumenté⁹ imaginé par le Centre Régional d'Information et de Promotion de la Santé sexuelle (CRIPS) en collaboration avec le Collectif féministe contre le cyberharcèlement (annexe 3) . Le CRIPS est une association loi 1901 créée en 1993, spécialisée dans la santé sexuelle, plus particulièrement des jeunes. L'intérêt de ce débat argumenté est de renforcer l'esprit critique des élèves concernant l'utilisation des réseaux sociaux de sorte à ce que chacun développe des stratégies de protections vis-à-vis du cyberharcèlement. Les situations proposées ont permis de travailler plusieurs notions comme l'éthique et l'empathie, la présence et la communication en ligne, la notion de droit et de responsabilité, mais aussi la notion de vie privée et de sécurité. Ces grandes notions permettaient d'aborder certains thèmes sous-jacents qui peuvent questionner les adolescents comme le cybersexisme, les relations affectives et sentimentales, l'orientation sexuelle, l'image de soi, le consentement, l'intimité, l'homophobie ou encore le racisme. Enfin, certaines compétences psychosociales ont aussi été mobilisées comme savoir communiquer efficacement, avoir conscience de soi ou encore être habile dans les relations interpersonnelles. Pour ce faire, nous avons décidé de séparer la classe en deux groupes, d'une part pour que cela soit plus facile à gérer, mais surtout pour libérer la parole des élèves. Chaque élève avait en sa possession trois vignettes « je suis d'accord » ; « je suis moyennement d'accord » ; « je ne suis pas d'accord ». Ces vignettes m'ont été très utiles, elles formaient le premier lien vers une mise en discussion. En effet, la réponse donnée par l'élève me permettait de rebondir en le questionnant davantage. Après quoi, les autres élèves ne tardaient pas à réagir et à exposer leur point de vue et leurs arguments. Le débat était donc lancé.

9 Voir annexe 5

La finalité de cette séance et de faire comprendre aux élèves que préserver sa vie privée suppose de protéger ses propres informations en ligne et celles des autres. Pour cela, chacun peut mettre en place des stratégies pour éviter des situations dangereuses ou déplaisantes. Malheureusement, l'école reste un lieu de tensions, d'attentes sociales fortes et parfois, les comportements des élèves reflètent cet état. À la période scolaire, le développement social et moral de l'élève dépend profondément de la manière dont ses parents, ses enseignants et ses camarades entrent en rapport avec lui alors qu'il est confronté à ses propres capacités intellectuelles. Le débat argumenté s'offre alors comme un véritable outil qui permet à l'élève de s'adapter socialement et de développer son jugement moral. Le débat peut ainsi contribuer à la structuration identitaire de l'élève grâce à la confrontation des idées entre pairs qui favorise l'évolution des représentations. De plus, « savoir débattre » se pose ici comme une compétence clef de l'éducation civique, une façon pour les élèves de faire l'expérience, en classe et dans l'établissement, d'une parole publique et responsable. Cette séance a donc aussi permis de construire une « démocratie scolaire » basée sur une éthique de la communication qui a permis de ne pas basculer dans la violence physique ou dans l'injure verbale.

2.2.5 Une autre façon de développer ces compétences.

Afin que le Centre de Documentation et d'Information (CDI) participe lui aussi à cette journée contre le harcèlement et le cyberharcèlement, j'ai choisi de réaliser en son lieu, une exposition. Sur les deux premiers panneaux positionnés à l'entrée du CDI, j'ai réalisé des affiches¹⁰ et utilisé les écriteaux¹¹ créés par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en partenariat avec des associations comme l'association e-Enfance. Ces affiches ont permis d'une part de communiquer sur cette journée dans tout l'établissement, et d'autre part d'apporter des solutions aux élèves victimes de harcèlement, de cyber-harcèlement, de cybersexisme et d'autres formes de cyberviolence. L'association e-Enfance a conçu le 3018, le numéro

10 Voir annexe 4

11 Voir annexe 5

national pour les victimes de violences numériques. L'Association est le point d'entrée unique sur tous les enjeux liés aux usages numériques des jeunes et à l'accompagnement à la parentalité numérique afin que les jeunes puissent profiter d'Internet en toute sécurité » Le 3018 dispose notamment de procédures de signalement accélérées pour faire supprimer les comptes ou les contenus en quelques heures sur les réseaux.

De plus, en mars 2022, l'association e-Enfance a créé la 1ère application 100% gratuite et confidentielle et téléchargeable sur tous les smartphones, qui vient en aide aux victimes de harcèlement. L'application offre notamment aux enfants et aux adolescents quatre outils pour mieux se défendre contre le cyberharcèlement :

- « La mise en relation directe par tchat ou téléphone avec un professionnel du 3018 pour une prise en charge rapide et personnalisée. »
- « Le stockage des preuves du harcèlement vécu (captures d'écran, photos, liens url, etc.) dans un coffre-fort numérique et sécurisé, ainsi que la possibilité de transférer tout ou partie de ces preuves aux équipes 3018. »
- « L'auto-évaluation de sa situation à l'aide du quiz "Suis-je harcelé?", pour encourager la victime à demander de l'aide. »
- « Un accès rapide à des fiches conseil sur le cyberharcèlement pour s'informer sur ses droits et savoir comment réagir. »

Enfin, pour finaliser l'exposition j'ai sélectionné des ouvrages présents dans le fonds documentaire que j'ai ensuite disposés sous les panneaux d'affichage. J'ai choisi de varier un maximum les ouvrages en sélectionnant des documentaires, des périodiques mais aussi des romans et des bandes-dessinées. Voici quelques exemples :

Dans 01net n°984 - 19 octobre 2022 p.12 (périodique)

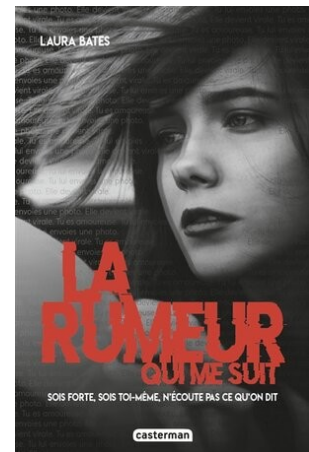
Le cyberharcèlement chez les jeunes

Le point en chiffres sur le cyberharcèlement chez les jeunes.



La rumeur qui me suit. (roman)

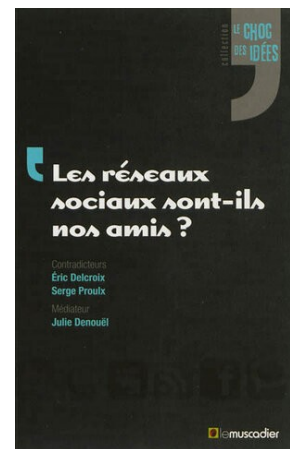
Écrit par Laura Bates. Publié en août 2020 par Casterman, 333 pages.



« Anna, seize ans, accepte d'envoyer une photo de ses seins nus à son petit-ami. Le lendemain, celui-ci la diffuse sur Facebook et tout le lycée la voit. Anna commence alors à être harcelée. Des rumeurs circulent sur son compte... Pour mettre fin à ce cauchemar, Anna et sa mère quittent Londres et s'installent en Écosse. Nouveau nom, nouvelle ville, nouveau lycée : rien ne peut la relier à son passé. Sauf qu'un jour, elle entend « p*te » dans les couloirs, et tout recommence... »

Les réseaux sociaux sont-ils nos amis ? (documentaire)

Écrit par Julie Denouël. Publié en juin 2012 par le muscadier, 128 pages.



« Naguère l'apanage des jeunes et des adeptes des nouvelles technologies, les réseaux sociaux numériques touchent aujourd'hui toutes les générations. Si ces réseaux permettent à chacun de se connecter à la multitude, leur usage n'est pas anodin. Pour les utiliser avec efficacité et se prémunir de leurs dangers, chaque utilisateur doit apprendre à en cerner tout aussi bien les opportunités que les risques. À travers la confrontation de deux regards opposés – celui de l'adepte, utilisateur fervent et optimiste, et celui du sceptique, mesuré et prudent –, ce livre dresse un panorama original de cet univers, mettant en lumière tout à la fois ses forces et ses faiblesses. À vous, ensuite, de vous forger votre propre opinion. »

J'ai choisi sur les deux autres panneaux d'élargir l'exposition aux discriminations car selon moi, la question de la discrimination est directement connectée à la question de la citoyenneté. En effet, les discriminations, quelles qu'elles soient, entraînent souvent une dévalorisation de l'estime de soi et un sentiment d'inutilité sociale. En étant traité inégalement et illégalement, le jeune discriminé se retrouve exclu de la citoyenneté. L'approche interculturelle peut permettre d'agir contre ces discriminations. L'ouverture à l'autre par la littérature, le cinéma et par l'art permet d'emmener l'altérité. Cette exposition avait donc comme objectif de faire réfléchir les élèves sur ce qui nous assemble et sur ce qui nous différencie de façon à emmener les élèves à comprendre l'autre. Pour soutenir cette ouverture interculturelle, la Conseillère Principale d'éducation, ma tutrice ainsi que les membres du Conseil de Vie Lycéenne (CVL) et moi-même avons réfléchi à une sortie cinéma offerte par le CVL à tous les élèves de l'établissement sur simple inscription, en partenariat avec le cinéma « Comoedia » situé à Miramas. Le film choisi s'intitule « Un monde »¹², il évoque le harcèlement et le cyberharcèlement dont est victime un élève. Une plongée immersive, à hauteur d'enfant, dans le monde de l'école.

3- Retour et analyse sur ce projet.

3.1- Analyse des séances & des pratiques des élèves

L'hypothèse faite autour de ce mémoire cherche à montrer en quoi les compétences liées à l'identité numérique permettent aux élèves de mieux maîtriser leurs présences numériques. Une fois ces compétences maîtrisées, les élèves semblent alors plus à même de réagir et de se protéger face aux risques qui peuvent parfois découler des réseaux sociaux.

12 Voir annexe 6

J'ai choisi d'analyser cette séance en abordant différents points : le lancement de la séance ; l'engagement des élèves ; la disposition de la classe et les supports utilisés ; l'autonomisation et enfin le bilan de cette séance.

- Le lancement de la séance :

Je trouve le lancement des séances toujours délicat. J'ai peut-être tendance à me mettre en retrait lorsque les élèves entrent dans la salle et lorsque qu'il faut entamer la séance. Je trouve que ce n'est pas facile de prendre le contrôle d'une classe que l'on ne connaît pas lorsque le professeur de discipline est présent. Je sais qu'à ce moment là, je préfère m'effacer et laisser le professeur de discipline prendre les devants. J'ai donc eu tendance à me laisser porter et à intervenir seulement lors de la première mise en activité. Je n'ai pas rencontré ce problème lors de la séance débat car j'étais seule avec le demi groupe d'élèves.

- L'engagement des élèves : J'ai trouvé les élèves plutôt volontaires. Les élèves assis au fond de la classe semblaient plus dissipés que ceux au premier rang. Globalement, les élèves sont arrivés à l'heure, sont rentrés calmement en classe et semblaient apprécier rentrer en cours. Tous se sont installés rapidement et disposaient de leurs matériels.

Durant la classe, j'ai observé qu'ils écoutaient attentivement ce qui était exposé/enseigné. Je n'ai pas eu à leur demander de prendre des notes, ils l'ont fait d'eux mêmes. Ils ont su répondre aux questions que je leur posais. Certains élèves ont eu des interrogations qui vont au-delà du cours. Lors des mises en activités, la plupart discutaient du cours (et non d'un autre sujet) avec leurs pairs. Les élèves ont suivis les instructions relatives aux activités demandées et se sont impliqués activement dans les activités.

- La disposition de la classe & les supports utilisés :

La disposition de la classe ce jour-là n'était pas vraiment idéale. Nous avons dû nous adapter aux contraintes de la salle informatique. D'une part, le nombre de postes informatiques est limité, les élèves sont dans l'obligation de travailler en binôme. De plus, les rangées entre les postes sont assez étroites. Il est donc difficile de circuler et de garder un œil sur ce que font les élèves derrière les ordinateurs.

Dans l'ensemble, les élèves des deux classes que j'ai accompagnés ont été respectueux du matériel. Certains élèves ont profité des ordinateurs pour se balader sur Internet et faire autre chose que la consigne. Toutefois, une fois la remarque faite, ils s'arrêtaient instantanément.

Les différents supports : La fiche élève ainsi que les différentes vidéos ont été d'une grande aide pour l'élaboration d'une trace écrite commune par les élèves. J'ai aussi ressenti que les vidéos arrivaient au bon moment car elles permettaient de « faire une pause ». Je pense qu'elles ont permis d'illustrer des notions de façon ludique et de faciliter le réinvestissement du vocabulaire notamment pour former collectivement des définitions.

- L'autonomisation des élèves : Je suis globalement satisfaite du travail des élèves. J'ai remarqué une certaine facilité de leur part à se mettre au travail quand des activités sont proposées, ce qui est plutôt bon signe (surtout que la séance était assez dense). Le travail en équipe a fonctionné et la communication bienveillante était au rendez-vous.

- Bilan de la séance : Je dresse un bilan positif de cette séance. C'est une séance assez sportive car le timing est serré par rapport aux trois mises en activités. Il faut donc s'assurer que chaque binôme a eu le temps de réaliser le travail demandé tout en ayant le temps à chaque fois de faire une mise en commun et donc de garder un temps d'échange. C'était donc un sacré challenge pour une première séance en SNT. Je pense que la co-animation

était primordiale pour assurer le suivi de chaque binôme et répondre à leurs besoins.

Concernant la séance débat argumenté que j'ai pu mener avec deux classes de seconde en classe de SNT, j'aimerais ici adopter une approche différente. Je construis donc cette analyse grâce aux réponses données par les élèves en tachant de faire un lien avec la problématique exposée.

J'ai avant tout remarqué que la notion d'empathie est revenue plusieurs fois comme argument avec l'idée de « ne pas faire aux autres ce que l'on n'aimerait pas que l'on nous fasse ». L'empathie est une condition indispensable à des interactions positives en ligne et à l'exploitation des possibilités qu'offre le monde numérique. Avoir de l'empathie en se mettant à la place de l'autre permet des comportements et des échanges respectueux en ligne qui reposent sur des aptitudes comme la reconnaissance et la compréhension des sentiments et des points de vue des autres.

Une autre notion dont les élèves se sont emparés est celle de la vie privée : « C'est ma vie ça ne regarde personne », « mon Instagram est en privé et j'accepte seulement mes amis », « J'ai Instagram et Tiktok, mais je ne poste rien ». Sur les deux classes auprès desquelles je suis intervenue, une grande majorité d'élèves disent ne pas publier de photos ou de vidéos d'eux sur les réseaux sociaux. Ils utilisent plutôt ces derniers pour se divertir, suivre l'actualité ou encore communiquer avec leurs camarades.

Concernant les élèves qui utilisent les réseaux sociaux en public ou en privé et postent des photos d'eux, j'ai trouvé qu'ils étaient très soucieux de leur image et de celle de leurs amis. Voici les réponses que j'ai recueillies: « Je poste des photos de moi, mais je ne poste pas n'importe quoi », « Je poste des photos où je me trouve jolie, où je suis à mon avantage » , « Je demande toujours à mes amis qui sont sur la photo si je peux la poster », « je ne poste pas des choses qui peuvent être dégradantes pour mes amis sinon on ne serait pas vraiment amis ». De façon générale, j'ai senti que tous avaient grandement conscience de leurs actions et de leurs comportements en ligne et cherchent à assurer leur sécurité par différents

moyens. J'ai aussi pu remarquer que les filles et les garçons sont autant sensibles face à un commentaire haineux qui leur serait envoyé ou écrit sous une de leurs photos. En revanche, ces derniers ne réagissent pas de la même façon. Voici les propos tenus par les filles : « Je n'ai pas envie d'être critiquée », « ça me blesse si quelqu'un parle mal de moi ». Pour s'en protéger, elles utilisent différentes techniques. Certaines préfèrent supprimer le commentaire, d'autre bloquer la personne ou dans quelques cas, discuter via la zone de discussion privée avec cette dernière.

Les réactions des garçons sont très différentes : « Je me fiche de ce que la personne peut dire, je sais ce que je vaux » , « je m'en fiche de son commentaire, mais si la personne part trop loin et insulte ma famille alors je lui envoie un message et je lui règle son compte» , « si c'est une personne du lycée ou d'un lycée voisin, je n'hésiterai pas à aller la voir ! ». Les garçons semblent alors moins apeurés à l'idée d'une rencontre physique avec la personne, tandis que les filles sont peut-être plus prudentes et ne cherchent pas à dépasser cette barrière entre le virtuel et le réel.

Au départ, l'idée d'animer un débat était quelque chose qui me stressait profondément. Je redoutais que les élèves ne participent pas ou au contraire que le débat s'emballe et prenne une mauvaise tournure. J'ai donc préféré observer une première fois mon collègue avant de moi-même me lancer. Finalement, j'ai beaucoup apprécié et je me suis sentie très à l'aise.

Lors de la première séance, j'ai eu l'impression que les élèves étaient dans la retenue, sur les conseils du professeur de SNT, j'ai essayé de rapidement installé un climat de confiance. Pour cela, j'ai d'abord fait asseoir les élèves en cercle en poussant les tables. Moi-même j'ai pris une chaise et je me suis assise parmi eux. J'ai ensuite rappelé en quoi cette journée de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement était importante au sein de l'établissement. J'ai également rappelé les règles d'un débat en faisant le choix à ce moment là de baisser ma voix pour ne pas poser un cadre trop autoritaire. Enfin, nous avons ensemble signé un pacte :

« tout ce qui se dit lors de ce débat doit rester confidentiel, cela sous entend qu'une fois sortie de cette salle de classe nous nous engageons à ne pas relayer ce qui a été dit » Évidemment, j'ai expliqué que dans le cadre de mes études, je souhaitais récolter leurs réponses de façon anonyme. Tous étaient d'accord.

Je n'ai pas rencontré de problème concernant la gestion du temps. Sur les deux classes, j'ai profité des cinq minutes restantes pour faire à chaque fois un petit récapitulatif de ce qui avait été dit et notamment des notions qui me semblaient importantes : empathie, vie privée etc. J'en ai aussi profité pour leur demander leurs avis sur cette séance et surtout sur son format. La plupart n'avaient jamais expérimenté le débat en classe et ont beaucoup apprécié. D'autres élèves m'ont toutefois confié que cela n'était pas évident pour eux de part leur timidité. D'ailleurs, pour faire face à celle-ci, j'ai choisi de ne pas obliger un élève à participer mais j'ai tout de même utilisé quelques techniques pour l'encourager : « il y en a que je n'ai pas beaucoup entendu » « Est-ce que tout le monde pense la même chose que Xavier ? » « Liana est-ce que tu voudrais rajouter quelque chose ? ». J'ai aussi tenté des techniques physiques : regarder un élève, lui parler à travers le regard et l'encourager par le sourire. Je trouve honnêtement que toutes ces techniques ont plutôt bien fonctionné, puisque tous les élèves ont pris la parole, même les plus timides.

L'heure d'après, lors de la deuxième séance débat, les élèves étaient moins nombreux, du fait d'absences ce jour-là. Le débat s'est terminé légèrement plus tôt. J'ai choisi d'improviser pour ne pas solliciter et déranger le professeur de SNT et l'autre moitié de la classe. J'ai proposé aux élèves d'imaginer leurs propres situations, des situations qui les questionnent. J'ai donc cédé ma place de médiateur pour les laisser échanger entre eux, sans aucune participation de ma part. C'était très intéressant mais aussi très amusant de les voir faire et j'ai remarqué à ce moment-là que ce n'était déjà plus les mêmes élèves rencontrés une heure auparavant. Beaucoup de bienveillance s'est dégagée des groupes, ainsi qu'un profond respect pour les différentes religions, qui à plusieurs reprises ont questionné les élèves.

Globalement, je suis très satisfaite de ces deux séances débats. Les élèves ont été collaboratifs. Les arguments se sont échangés. Le fonctionnement du groupe s'est fondé sur l'écoute bienveillante, la réflexion, le partage, le respect et la confiance.

3.2 Évaluation des élèves

L'évaluation des élèves lors de ces deux séances pédagogiques, que j'ai pu co-animer, s'est basée sur la participation orale et spontanée de ces derniers en classe. Selon moi, la participation spontanée présente un instantané des questions que se pose l'élève et des réponses que chacun produit. Toujours dans une démarche d'exercer l'esprit critique des élèves, la prise de parole permet par exemple d'interroger un faux dilemme, de remettre en cause une idée reçue, d'analyser de comprendre et de questionner un sujet mais aussi de savoir se positionner et justifier son point de vue. Globalement, j'ai trouvé les élèves impliqués. Surtout lors de la séance débat, tous les élèves ont prit la parole et ont exposé leurs points de vue. Les élèves timides ont aussi participé.

D'autre part, concernant l'évaluation des élèves, j'aurais voulu les accompagner dans l'évaluation de fin de chapitre. Partant du principe que les compétences numériques s'acquièrent particulièrement en pratiquant, j'aurais voulu mettre en place un parcours de test sur la thématique de l'identité numérique grâce à la plate-forme PIX qui délivre aux élèves une certification des compétences numériques. Le test de positionnement m'aurait permis de suivre les résultats des élèves et ainsi de les accompagner dans l'acquisition de leurs compétences jusqu'à la certification. En effet, la plateforme Pix permet le suivi des acquis et la délivrance d'une certification en fin de cycle 4 et au cycle terminal. De plus, cela m'aurait permis de juger la portée informative des deux séances réalisées et d'observer ce qu'ils en retiennent. Le domaine « protection et sécurité » présent sur PIX, permet notamment de développer trois compétences numériques tels que: sécuriser l'environnement numérique ; protéger les données personnelles et la vie privée ; protéger la santé, le bien être et l'environnement. Des compétences qui rappellent celles travaillées lors des deux séances pédagogiques.

Malheureusement par manque de temps, je n'ai pas pu réaliser tous les projets que je souhaitais. D'une part, j'avais envisagé après la séance débat de leur demander de réfléchir collectivement à des petites phrases par rapport au cyberharcèlement. Des phrases ou seulement quelques mots, pour soi-même ou pour une personne ciblée, anonymement ou non, à écrire sur une feuille A3. J'avais ensuite prévu d'afficher leur réalisation au CDI de sorte à alimenter l'exposition tout en les faisant participer au bien être collectif de l'établissement.

Je souhaitais également réaliser un Padlet¹³ à destination de la communauté éducative autour du programme pHARe, le programme de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement à l'école. Grâce au Padlet je souhaitais mobiliser l'ensemble de la communauté éducative par son approche systémique du climat scolaire. En effet, les stratégies collectives sont un levier pour améliorer les relations entre pairs et favoriser le bien être à l'école pour tous les acteurs. A ce jour, le lycée Jean Cocteau n'est pas encore rentré dans ce dispositif qui compte pour l'instant seulement trois lycées de l'académie d'Aix-Marseille. Pour autant, le lycée peut d'or et déjà constituer une équipe ressource qui pourra intervenir dans le repérage et le traitement des situations de harcèlement.

Conclusion

Pour conclure, Internet fait aujourd'hui partie intégrante du quotidien des adolescents, que ce soit à l'école ou dans leur milieu familial. Il s'agit principalement d'un outil de communication à leurs yeux, mais aussi d'expressions et de connaissances. L'identité numérique a ainsi une place centrale dans la construction sociale & identitaire chez l'adolescent. Malheureusement, Internet possède aussi bien des aspects positifs que risqués. En effet, de part son accès public, toutes les

13 Padlet est une application en ligne qui propose la création de « murs » virtuels collaboratifs regroupant des images, du texte, des sons, des liens internet et des vidéos sous la forme de vignettes appelées « posts »

informations peuvent être visibles aux yeux de tous, y compris les données personnelles. De plus, la représentation de soi sur Internet est régie à la fois par ce que l'on publie, mais également par ce que les autres peuvent partager à notre sujet. Les adolescents peuvent alors être tentés d'alimenter leurs réseaux sociaux en délivrant des informations les concernant eux et leurs amis. Il s'agit pour eux de se sentir présents, et de pouvoir échanger avec leurs pairs. C'est pourquoi, maîtriser son identité numérique est un enjeu de société, celle-ci étant utilisée fréquemment dans nos tâches quotidiennes. Toutefois, les compétences liées à l'identité numérique sont multiples et complexes, et nécessitent un apprentissage progressif. Or, pendant longtemps, cette éducation à l'identité numérique n'était pas nécessairement prise en charge par l'école de la République. Pourtant, l'acquisition de ces compétences peut prévenir d'un certain nombre de risques présents en ligne tel que le cyberharcèlement. Depuis la généralisation du numérique à l'École, l'Éducation Nationale tente d'intervenir pour favoriser un usage raisonnable des outils et des services numériques en renforçant l'intérêt d'informer et de former chaque élève. Le professeur documentaliste, qui est souvent le référent numérique de l'établissement, a un rôle important à jouer pour aider les élèves dans cet apprentissage.

Dans un premier temps, complémentaire à ses collègues, il peut créer une continuité et une progressivité dans les apprentissages en mettant en place des projets innovants et ambitieux. En partant des pratiques numériques des élèves, le professeur documentaliste doit les accompagner dans l'apprentissage en leur fournissant la culture nécessaire à la protection de leurs données personnelles. De plus, le co-enseignement favorise un regard croisé sur les apprentissages des élèves et permet de pouvoir multiplier les projets pédagogiques comme le débat argumenté. Par ailleurs, grâce à des dispositifs comme l'Éducation aux Médias et à l'Information, l'éducation à l'esprit critique et l'éducation à l'empathie et au travers des deux séances pédagogiques menées, on observe que certains élèves ne se sentent pas nécessairement concernés quant aux traces qu'ils peuvent laisser sur les réseaux sociaux. En revanche, on observe chez d'autres élèves, une certaine connaissance et une véritable démarche responsable quant à leurs pratiques numériques. Cette

différence peut être due au contexte familial. Certains parents d'élèves sont parfois démunis face aux questions concernant Internet et ses risques.

D'autre part, on remarque que les élèves sont plutôt sensibles face au cyberharcèlement scolaire. Lors de la séance débat, tous ont exercé leur esprit critique et ont su partager leurs pensées et entendre celles des autres pour donner lieu à une réflexion commune. Cette séance a donc permis d'accompagner les élèves, de les aider à réfléchir sur leurs pratiques, de les amener à adopter de bonnes attitudes, ou encore de leur donner des solutions pour régler des situations problématiques. Ces échanges ont permis de souligner l'engagement des élèves pour lutter contre des faits de cyberharcèlement.

Dans un deuxième temps, les affiches et la sélection des ressources liées au cyberharcèlement exposées dans le Centre de Documentation et d'Information ont permis d'informer, de sensibiliser, mais aussi d'aider certains élèves dans le besoin. Quant aux lectures proposées, j'espère qu'elles ont permis une certaine réflexion chez les lecteurs ainsi qu'un approfondissement de la notion pour pouvoir (ré)agir en conséquence.

Il reste du chemin à parcourir pour que tous les élèves de France adoptent une démarche responsable quant à leurs pratiques numériques. Pour autant, les élèves du lycée Jean Cocteau ont prouvé qu'il était possible de se construire et de maîtriser son identité numérique en pleine conscience tout en se faisant plaisir sur les réseaux sociaux.

Bibliographie

- Association e-Enfance. (2023, 2 janvier). *Association de protection de l'enfance sur internet | e-Enfance*. e-Enfance : Association de protection de l'enfance sur internet. <https://e-enfance.org/>
- Ben Amor, S. & Granget, L. (2011). L'identité numérique: De la construction au suicide en 52minutes. *Les Cahiers du numérique*, 7, 103-115. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue--2011-1-page-103.htm>.
- Blaya, C. (2013). 2 - Nature et prévalence de la cyberviolence et du cyberharcèlement. Dans : , C. Blaya, *Les ados dans le cyberspace: Prises de risque et cyberviolence* (pp. 47-138). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Blaya, C. (2018). Le cyberharcèlement chez les jeunes. *Enfance*, N° 3(3), 421-439. <https://doi.org/10.3917/enf2.183.0421>
- Blaya, C. (2013). *Les ados dans le cyberspace : Prises de risque et cyberviolence* (1^{re} éd.). DE BOECK SUP.
- Boyd, D. (2016). *C'est compliqué : les vies numériques des adolescents (French Edition)*. CF.
- Comprendre et enseigner l'identité numérique - Doc pour docs*. (2012, 10 février). Docs pour Docs. <http://www.docpourdocs.fr/spip.php?breve636>

Cordier, A. (2015). *Grandir connectés : les adolescents et la recherche d'information (French Edition)*. CF.

de Ceglie, A. & Recours, R. (2011). La construction d'une identité numérique via un jeu vidéo online politiquement incorrect. *Les Cahiers du numérique*, 7, 117-136. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue--2011-1-page-117.htm>.

Elliott, M., & Blaya, C. (2015). *Prévenir le (cyber)harcèlement en milieu scolaire* (1^{re} éd.). DE BOECK SUP.

Ertzscheid, O. (2013). *Qu'est-ce que l'identité numérique ?* Amsterdam University Press.

Ertzscheid, O. (2013, 12 janvier). *30 ans urfist* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=wwAaRj6paCU>

Gagliardone, I., Gal, D., Pinto, T., Sainz, G., Alves Pinto, T., & Martinez Sainz, G. (2015). *Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias*. Editions UNESCO.

Georges, F. (2008) « L'identité numérique dans le web 2.0 ». Le mensuel de l'Université n°27. Juin 2008.

Georges, F. (2009). Représentation de soi et identité numérique: Une approche sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du web 2.0. *Réseaux*, 154, 165-193.

J'enseigne avec le numérique. (2021, août). éducol | Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Direction générale de l'enseignement scolaire. <https://eduscol.education.fr/103/j-enseigne-avec-le-numerique>

Lutte contre le harcèlement scolaire : un rapport du Sénat veut en faire la grande cause nationale de la rentrée prochaine. (2021, 25 octobre). Public Senat. <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/lutte-contre-le-harcèlement-scolaire-un-rapport-du-senat-veut-en-faire-la>

Merzeau, L. (2009). Présence numérique : les médiations de l'identité. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, Volume 2009(1), 79-91. <https://doi.org/10.3917/enic.009.0079>

Miller, A. (2020, 17 septembre). *Identité numérique : Qui êtes-vous sur le Web?* Ecole branchée. <https://ecolebranchee.com/identite-numerique-qui-etes-vous-sur-le-web/>

pHARe : un programme de lutte contre le harcèlement à l'école. (s. d.). Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcèlement-l-ecole-323435>

Pierre, J. (2011). Génétique de l'identité numérique: Sources et enjeux des processus associés à l'identité numérique. *Les Cahiers du numérique*, 7, 15-29. <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue--2011-1-page-15.htm>.

Richardson, J., & Milovidov, E. (2020). *Manuel d'éducation à la citoyenneté numérique (French Edition)*. Conseil de l'Europe.

Simonnot, B. (2017). Prévenir le cyberharcèlement : contribution de l'éducation aux médias et à l'information. In Journée d'étude « La lutte contre de cyberharcèlement à l'école : quels acteurs et quels dispositifs ? », Université de Lorraine, Maxéville, 28 septembre 2017.

Stassin, B. (2019). *(cyber)harcèlement : Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans (French Edition)*. CF.

Stassin, B., Simonnot, B. (2018). Traces numériques et lutte contre la cyberviolence scolaire. In ZLITNI Sami, LIÉNARD Fabien (dir.) Actes du 5ème colloque international « Réseaux sociaux, traces numériques et communication électronique », Le Havre, 6-8 juin 2018 : 309-318.

Stassin, B. (2017, août 29). *L'éducation aux médias et à l'information : entretien avec Juliette Filiol, professeure documentaliste en lycée*. Cyberviolence & Cyberharcèlement. <https://eviolence.hypotheses.org/501>

Annexes

ANNEXE 1 : Séance sur les réseaux sociaux en classe de SNT.

FORMALISATION DE LA SÉANCE “les réseaux sociaux”

Dans le cadre du programme de seconde en SNT, une séance est proposée. Séance de 55min.

Quelles sont les compétences (savoirs, savoir-faire et attitudes) info-documentaires / EMI qui devront être acquises par les élèves en fin de séance?

- Réfléchir aux notions de vie privée et de données personnelles.
- Distinguer les traces volontaires et involontaires laissées sur le web.
- Connaître des techniques pour maîtriser ses traces numériques.
- Mieux comprendre le « I » de ÉMI (l'information comme document ou donnée) et voir en quoi les médias et la publication en ligne des élèves y sont associés.

Compétences transversales visées :

- S'exprimer, prendre la parole.
- Exercer son esprit critique.
- Travailler en binôme.

Compétences EMI dans lesquelles s'intègrent les objectifs de la séance :

Utiliser les médias de manière responsable

- Comprendre ce que sont l'identité et la trace numériques.
- Se familiariser avec les notions d'espace privé et d'espace public.
- Pouvoir se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux.
- Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d'informations et à l'information journalistique.

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre : Outils numériques pour échanger et communiquer

« L'élève utilise les espaces collaboratifs et apprend à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres. Il comprend la différence entre sphère publique et privée. Il sait ce qu'est une identité numérique et est attentif aux traces qu'il laisse. »

Objectifs généraux :

- Savoir définir la notion d'identité numérique.
- Apprendre à communiquer par le biais des réseaux sociaux
- Partager et publier, s'insérer dans le monde numérique
- Prendre conscience de la multitude de traces laissées sur internet et apprendre à les restreindre et à protéger ses données personnelles.
- Connaître et appliquer les règles d'utilisation des réseaux sociaux : e-réputation, respect des autres et de leur image.
- Développer l'esprit critique des élèves.
- Formation à une attitude citoyenne responsable.

Les points essentiels (notions) de la séance :

Réseaux sociaux : Un réseau social est un outil de communication en réseau. Chaque profil identifié partage des contenus et entre en relation avec d'autres profils.

Identité numérique : ensemble des caractéristiques qui définissent un individu, à travers les traces qu'il laisse sur Internet et à travers les commentaires et publications d'autrui.

Source : Wikinotions Apden http://wikinotions.apden.org/index.php?title=Identité_numérique

Traces numériques: donnée informationnelle qui est enregistrée sur un serveur. Elle concerne un individu ou une collectivité et constitue, par addition, une identité numérique. Une trace numérique peut être laissée par un individu, volontairement, quand il est actif sur des médias sociaux par exemple, ou involontairement, quand il navigue sur le Web.

Source : Wikinotions Apden http://wikinotions.apden.org/index.php?title=Trace_numérique

Données personnelles: toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Une personne physique peut être identifiée :

- directement (exemple : nom et prénom) ;
- indirectement (exemple : par un numéro de téléphone ou de plaque d'immatriculation, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée (exemple : nom) ;
- à partir du croisement d'un ensemble de données (exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour et membre de telle association)

Source : CNIL <https://www.cnil.fr/fr/definition/donnee-personnelle>

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	CONNAISSANCES / COMPÉTENCES	DURÉE	ACTIVITÉS des élèves	ACTIVITÉS du professeur	MATÉRIEL
Accueillir les élèves prendre en main la classe	travailler en binôme et apprendre à écouter les autres	5min	Les élèves entrent dans le calme, s'installent aux tables de travail	Leur demander d'entrer calmement et de s'installer en se mettant par deux sur un poste informatique et d'allumer l'ordinateur	Prévoir la salle multimédia ou au minimum 20 postes informatiques.
Présenter la séance Planifier l'enseignement		5 min	Leur demander s'ils connaissent le terme identité numérique, qu'est ce que l'on entend dans identité numérique, connaissent-ils ces mots ?	Revenir sur la définition de réseaux sociaux et questionner sur la notion d'identité numérique Lire ensemble les consignes de l'activité 1	Distribution de la fiche élève
<u>Mise en activité 1 :</u> 1- Qu'est-ce que l'identité numérique ?	CRCN compétence 4.2 : « Protéger les données personnelles et la vie privée : Maîtriser ses traces et gérer les données personnelles pour protéger sa vie privée et celle des autres, et adopter une pratique éclairée (avec le paramétrage des paramètres de confidentialité, la surveillance régulière de ses traces...). »	15 min	→ Choisir une personnalité et trouver le plus d'informations à son sujet. → Partager les informations trouvées à la classe. → Réfléchir aux questions soulevées par	→ Surveiller/ aider/ répondre aux besoins des élèves → Mise en commun : comparer les résultats de la classe : questionner les élèves (si possible chaque groupe) → Reprendre leurs résultats pour les	Ordinateurs Tableau blanc (+ feutres) pour écrire les réponses des élèves

	<p>« Connaître les règles attachées à la protection des données personnelles ; connaître le concept de "traces" de navigation ; Savoir que les traces peuvent être vues, collectées ou analysées par d'autres personnes »</p> <p>« Être attentif aux traces personnelles laissées lors de l'utilisation de services en ligne »</p> <p>« Sécuriser sa navigation en ligne ; mettre en œuvre des stratégies de protection de sa vie privée et de ses données personnelles »</p> <p>EMI cycle 4 : « Comprendre ce que sont l'identité et la trace numériques »</p> <p>→ se questionner, exercer son esprit critique</p> <p>→ fait de s'exprimer à l'oral, d'écouter les autres</p>		<p>le professeur. Se questionner, donner son point de vue et prendre la parole pour échanger.</p> <p>→ Lire les <i>Conditions Générales d'Utilisation des réseaux sociaux</i></p> <p>Réfléchir sur ce qu'elles indiquent</p> <p>→ Construire collectivement une définition de l'identité numérique à partir de tout ce qui a été dit et vu avant.</p>	<p>faire réfléchir collectivement sur la provenance de ces données. Questionner les élèves : données véridiques ? Autorisées ?</p> <p>Comment est-ce possible ?</p> <p>→ Demander à deux élèves de lire <i>Les Conditions Générales d'Utilisation des réseaux sociaux</i></p> <p>PUIS réflexion autour de ce qui vient d'être lu. Reformulation si besoins</p> <p>→ Écrire au tableau les mots ou définitions données par les élèves pour en former une complète.</p> <p><u>Attendu</u> : ensemble des caractéristiques qui définissent un individu, à travers les traces qu'il laisse sur Internet et à travers les commentaires et publication d'autrui.</p>	
<u>Mise en activité 2 :</u>		15 min	Visionner la	Lancer la vidéo Ex-	Vidéo-

<p>2- Avantages et inconvénients de l'utilisation des données personnelles par les réseaux.</p>	<p>//</p>		<p>vidéo</p> <p>→ Questions posées à l'oral</p> <p>Noter les réponses données</p>	<p>Machina</p> <p>Demander aux élèves ce qu'ils ont retenu de la vidéo.</p> <p>Leurs demander d'expliquer avec leurs mots la notion de traces numériques (voir si c'est ok)</p> <p>Puis les questionner :</p> <p>« Listez collectivement les types de traces laissées sur les réseaux sociaux qui peuvent avoir un effet négatif sur votre vie future. »</p> <p>« Certaines traces peuvent avoir des effets positifs, imaginez-en quelques-unes. »</p> <p>Visionnage deuxième vidéo</p> <p>« Qu'appelle ton le droit à l'oubli ? »</p> <p>→ y réfléchir ensemble et les aider dans formulation de la définition.</p>	<p>projecteurs</p>
--	-----------	--	---	--	--------------------

<p>Mise en activité 3 :</p> <p>3- Paramétrages de confidentialité et de sécurité sur les réseaux sociaux.</p>	<p>//</p> <p>EMI (matrice EMI Toulouse)</p> <p>Comprendre, expérimenter le web et sa structuration (esprit critique face aux réseaux sociaux)</p> <p>Assumer une présence numérique (identité numérique)</p> <p>Développer une attitude critique et réfléchie sur les opportunités et dangers des réseaux sociaux</p> <p>Échanger et débattre (en argumentant) pour prendre des décisions collectives</p>	<p>15 min</p>	<p>→ Questions posées à l'oral</p> <p>Noter les réponses données</p>	<p>Faire réfléchir les élèves sur le fonctionnement des réseaux sociaux.</p> <p>→ choix du public</p> <p>→ questions autour de l'authentification</p> <p>→ questions autour de la publication</p> <p>→ questions autour des paramètres de confidentialité d'un réseau social</p> <p>→ Réflexion finale</p>	
--	---	---------------	--	--	--

ANNEXE 2 : Fiche élève : séance sur les réseaux sociaux en classe de SNT.

Chapitre 1 – Les réseaux sociaux (4)

1- Qu'est-ce que l'identité numérique ?

- a. Par binôme, choisissez une personnalité dans la liste proposée au tableau. Trouvez, en 10mn, le plus d'informations possibles à son sujet (Google, Instagram/TikTok, WebMii...). Copiez les informations dans un fichier texte.
- b. Organisez les informations trouvées dans le document.
- c. Comparez les résultats de la classe : toutes les données ont-elles été postées par la personnalité en question ?
- d. Si non, d'où proviennent-elles ? Sont-elles véridiques ? Comment cela est possible ? Est-ce autorisé ?

Le partage sur les réseaux sociaux et le droit d'auteur

Les Conditions Générales d'Utilisation de la plupart des réseaux sociaux indiquent les règles suivantes :

- *Vous êtes responsable du contenu que vous publiez.*
- *Vous restez propriétaire du contenu que vous publiez.*
- *L'ensemble des utilisateurs de la plate-forme a le droit liser sur la plate-forme le contenu que vous publiez. La plate-forme vous donne les outils facilitant ces partages, insérant l'auteur d'origine.*
- *Vous pouvez publier du contenu sur la plate-forme seulement s'il n'enfreint pas les droits de propriété intellectuelle d'un autre utilisateur et s'il respecte le droit à l'image.*
- *Pour utiliser le contenu d'une autre personne, hors de la plate-forme, vous devez en obtenir l'autorisation (de préférence écrite) avant de le publier.*

- e. Rédiger collectivement une définition de l'identité numérique.

2- Avantages et inconvénients de l'utilisation des données personnelles par les réseaux.

- a. Visionnage du trailer du jeu *Ex-Machina 2025 : Le chat démoniaque*.
- b. Listez collectivement les types de traces laissées sur les réseaux sociaux qui peuvent avoir un effet négatif sur votre vie future.
- c. Certaines traces peuvent avoir des effets positifs, imaginez-en quelques-unes.

Visionnage vidéo *C'est quoi le droit à l'oubli numérique ? Les clés des médias*

d. Qu'appelle-t-on le droit à l'oubli ?

3- Paramétrages de confidentialité et de sécurité sur les réseaux sociaux.

a. Sur les réseaux sociaux, a-t-on le choix du public qui voit nos publications ? Quand c'est le cas, quels sont ces choix ?

b. D'après vous, quels dispositifs permettent de vous authentifier, c'est-à-dire vérifier qu'il s'agit bien de vous derrière l'écran ?

c. Vous supprimez une photo postée sur un réseau social : à votre avis, sera-t-elle supprimée des autres comptes qui l'auraient téléchargée ou copiée ?

d. A quoi servent les paramètres de confidentialité d'un réseau social ?

e. Quelles questions faut-il se poser avant de publier sur les réseaux ?

ANNEXE 3 : Séance débat autour du cyberharcèlement



Zones de tolérance - Cyberharcèlement

Description:

Ce jeu propose aux participant-e-s de réfléchir et d'échanger autour de situations de harcèlement sur Internet.

Type de support : jeu de débat

Age du public : 13-25 ans

Thématique principale : Cyberharcèlement / Cybersexisme

Auteur : Crips Ile-de-France en collaboration avec le [Collectif féministe contre le cyberharcèlement](#)

Editeur : Crips Ile-de-France

Date : 2016

Fiche descriptive

Utilisation

En groupe, avec animateur-riche

Types de savoirs développés par le support

Savoir-être ★★
Savoir-faire ★★
Savoirs ★★

Objectifs pédagogiques de l'outil

Au cours de l'animation, les participant-e-s

- Renforcent leur esprit critique concernant l'utilisation des réseaux sociaux
- développent des stratégies de protection vis-à-vis du cyberharcèlement

Thèmes abordés

Cyberharcèlement, cybersexisme, réseaux sociaux, sexisme, relations affectives et sentimentales, orientations sexuelles, Lieux et personnes ressources, loi, image de soi, consentement, intimité, homophobie, racisme, discriminations croisées.

Compétences psychosociales mobilisées

Etre habile dans les relations interpersonnelles / savoir communiquer efficacement

Avoir une pensée critique / avoir une pensée créative

Avoir conscience de soi / avoir de l'empathie pour les autres



Mise à jour : avril 2022

Matériel

Une série de cartes « situations » :

- partager des photos de mon ex
- afficher quelqu'un·e sur Internet
- partager des photos dénudées qui circulent sur Internet
- envoyer des photos sexy à son copain/sa copine
- poster une photo de soi sur les réseaux
- partager une capture d'écran d'une conversation
- être critiqué·e après avoir posté un selfie sur les réseaux
- critiquer quelqu'un·e sur les réseaux
- poster une vidéo d'une personne dans un « sale état » en soirée
- prendre une photo de quelqu'un dans la rue et la poster pour rigoler
- dire sur Internet qu'une personne est homosexuelle

Un ensemble de cartons « réponses » comportant les intitulés suivants :

- J'accepte
- J'accepte moyennement
- Je n'accepte pas

Consigne

« Donnez votre avis sur les situations suivantes. »

Conseils d'utilisation de l'outil

Les utilisateur·rice·s donnent leur avis sur les différentes situations proposées. Pour cela, ils-elles disposent des cartons « j'accepte », « j'accepte moyennement » ou « je n'accepte pas » face aux situations. L'animateur·ice peut reprendre les différentes réponses données et demander aux participant·e·s d'argumenter leurs choix.

Attention : Les échanges peuvent parfois aboutir à la révélation de situations de violence : il est souhaitable de pouvoir orienter vers d'autres professionnel·le·s plus spécialisé·e·s si besoin.

Ressources

- [e-Enfance](#)
- [Fil santé jeunes](#)
- [Carte pour orienter les femmes victimes de violences en Ile-de-France](#)
- [Le défenseur des droits](#)



Mise à jour : avril 2022

Avantages et limites de l'outil

Avantages :

Ce jeu permet d'initier un échange.

Il permet d'aborder différents thèmes autour du cyberharcèlement/cybersexisme : réseaux sociaux, sexisme, relations affectives et sentimentales, orientations sexuelles, Lieux et personnes ressources, loi, image de soi, consentement, intimité, homophobie, racisme, discriminations croisées.

L'outil se prête particulièrement à une utilisation en stand.

Pistes d'utilisation et outils complémentaires

Autres pistes d'utilisation :

L'outil est déclinable à toutes thématiques (homophobie, consommations de drogues, etc.) et à tout public, en adaptant les situations.

Variante :

L'outil peut également s'utiliser sans support matériel, en lisant à haute voix les différentes situations et en proposant aux participant·e·s de se déplacer physiquement sur trois zones prédéfinies par l'animateur·ice (j'accepte / j'accepte moyennement / je n'accepte pas).

Au cours du débat, les participant·e·s peuvent être amené·e·s à changer de zone selon l'évolution de leur avis.

Autres ressources :

- [Stop Cybersexisme](#)
- [L'égalité et le respect dans les relations filles-garçons](#)
- [Féministes contre le cyberharcèlement](#)



Mise à jour : avril 2022

Annexe 4 : Affiche pour la journée de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement au lycée.



Annexe 5 : Des affiches pour faire face au cyberharcèlement.


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Et si
l'autre
c'était
toi ?

Si tu es témoin ou victime de harcèlement, il y a toujours une personne de confiance pour en parler dans ton établissement.

Pour signaler une situation de harcèlement :
Service et appel gratuits - Numéro d'appel national
→ **3020**

Pour signaler une situation de cyberharcèlement :
Service et appel gratuits - Numéro d'appel national
→ **3018**

NON AU HARCELEMENT
NUMERO NON HARCELEMENT EDUCATION BOUYGUE



**Tu es harcelé ?
Ne reste pas seul !**

L'application 3018 peut t'aider

Appelle le 3018

Tchate avec le 3018

Mon coffre-fort

Annexe 6 : Affiche pour la soirée cinéma organisée par le lycée.

A l'occasion de la journée nationale de
lutte contre le harcèlement,
nous organisons une

★ **SOIRÉE**
CINÉMA ★

Projection du film "Un monde" sélectionné au
festival de Cannes 2021 ★

Cinéma Le Comoedia (Miramas)
8 novembre 2022, à 18h30

VIENS T'INSCRIRE AU CDI OU À LA VIE SCOLAIRE !

C'est gratuit !
(Pour les adhérents à la MDL)



Quatrième de couverture

Résumé : L'identité numérique est aujourd'hui redéfinie au contact des technologies de l'information et de la communication. En effet, les internautes sont assimilés à une suite de traces numériques lorsqu'ils naviguent sur le web, ce qui constitue une nouvelle identité, que l'on appelle identité numérique. L'image que les jeunes donnent à voir sur Internet, et en particulier sur les réseaux sociaux, pose question pour bon nombre de chercheurs. Les élèves n'ont pas nécessairement conscience de leur identité numérique et en particulier de leurs données personnelles. C'est pourquoi le Ministère de l'Éducation Nationale met dorénavant l'accent sur l'importance d'informer et de former les élèves en leur fournissant la culture nécessaire à la protection de leurs données personnelles. Ces mesures ont pour but de renforcer leurs compétences numériques pour faire des élèves des citoyens éclairés et responsables dans le cyberespace. En parallèle, développer des compétences et des connaissances en termes d'identité numérique se pose comme un outil pour prévenir des faits de cyberharcèlement encore trop présents dans les établissements scolaires. Enfin, tous ces dispositifs visent à améliorer la vie de l'établissement et à rétablir un climat scolaire favorable à la réussite de chaque élève.

Mots clés : Identité numérique, cyberharcèlement, cyberespace, citoyenneté numérique, compétences numériques.

Abstract: Digital identity is now redefined in contact with information and communication technologies. Indeed, Internet users are assimilated to a series of digital traces when they browse the web, which constitutes a new identity, which is called digital identity. The image that young people give on the Internet, and in particular on social networks, raises questions for many researchers. Students are not necessarily aware of their digital identity and in particular their personal data. This

is why the Ministry of National Education now emphasizes the importance of informing and training students by providing them with the culture necessary to protect their personal data. These measures are intended to strengthen their digital skills to make students informed and responsible citizens in cyberspace. At the same time, developing skills and knowledge in terms of digital identity is a tool to prevent cyber-bullying facts still too present in schools. Finally, all these measures aim to improve the life of the school and to restore a school climate conducive to the success of each student.

Keywords: digital identity, cyber-bullying, cyberspace, digital citizenship, digital skills.